



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises

## Annexe des marchandises vendues : Enquête annuelle de 1999 sur le commerce de détail hors magasin

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Ce document est confidentiel une fois rempli.

If you prefer to receive the questionnaire in English, please call the telephone number indicated in the shaded box below.

### Directives générales

Veillez déclarer toutes les ventes (incluant le commerce électronique) de marchandises (biens et services) vendues par cette unité commerciale, au Canada ou à l'extérieur, au cours de la période de déclaration.

**Vente de biens et services** : le total des ventes de biens neufs et d'occasion achetées pour la revente, les commissions sur les ventes et les recettes provenant des services fournis **moins** les rendus, les ajustements et les rabais; **ne pas** déduire la valeur des reprises.

**Veillez inclure** :

- la valeur (au détail) des biens prélevées par le propriétaire pour son usage personnel.
- les revenus de réparation et d'entretien et d'autres services.
- la valeur des pièces qui sont à l'origine des revenus de réparation et d'entretien.
- les revenus de location et de location à bail de biens et de matériel.
- les revenus provenant de la vente des produits fabriqués pour propre compte.

**Veillez exclure** :

- les taxes de ventes fédérale ou provinciales perçues en vue d'être remises à un organisme gouvernemental (c.-à-d. TPS, TVP et TVH).

**Nota** : si vous êtes un agent des ventes, déclarer les commissions reçues de la vente de biens appartenant à autrui.

**Lorsque les chiffres réels ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.**

1. Tous les montants en dollars doivent être déclarés en DOLLARS CANADIENS (\$ CAN).
2. Tous les montants en dollars devraient être arrondis au dollar près (p. ex. 55 417,40 \$ devient 55 417 \$).
3. Veuillez écrire en lettres moulées, à l'encre.
4. Veuillez compléter et retourner l'Annexe des marchandises vendues de même que le questionnaire, **dans les 30 jours** suivant la réception de l'envoi.

**Nota** : pour le classement détaillé des marchandises vendues, veuillez vous référer aux Index A et B pour le Commerce de détail hors magasin ci-joints.

Pour des renseignements concernant l'« **Objet de l'enquête** », la « **Couverture** », la « **Confidentialité** » et les « **Accords de partage de données** », veuillez vous référer à la section « **Introduction** » de l'Enquête annuelle de 1999 sur le Commerce de détail hors magasin et au document d'information qui est joint à la présente trousse.

**Si vous avez besoin d'aide ou d'information supplémentaire, veuillez communiquer avec nous au 1 888 881-3666.**

Nom de la **personne** qui a rempli cette annexe, s'il diffère de celui qui a complété l'autre partie de l'Enquête annuelle de 1999 sur le Commerce de détail hors magasin

8193   
Prénom

Nom de famille

Titre :  
0019

Numéro de téléphone :  
(mettre l'indicatif régional) 8194



Lorsque les chiffres réels ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.	Code	\$ CAN Omettre les cents
<b>Aliments (exclure nourriture pour animaux de compagnie et repas et repas légers) :</b>		
Viande fraîche et volaille ( <b>inclure</b> les viandes et la volaille cuites, salées et viandes fumées)	A1010	205
Poisson frais et autres fruits de mer	A1020	205
Fruits et légumes frais	A1030	205
Produits laitiers et oeufs ( <b>exclure</b> crème glacée)	A1040	205
Produits de boulangerie (maison et commercial)	A1050	205
Bonbons, confiserie et aliments à grignoter	A1060	205
Charcuterie ( <b>exclure</b> les fromages), comptoirs à salade et autres mets préparés pour emporter	A1070	205
Aliments congelés ( <b>inclure</b> jus de concentré congelés et crème glacée)	A1080	205
Tous les autres produits alimentaires ( <b>exclure</b> nourriture pour animaux de compagnie, repas et repas légers)	A1090	205
<b>Boissons non alcoolisées :</b>		
Boissons non alcoolisées, froides	A2210	205
Boissons non alcoolisées, chaudes	A2220	205
<b>Boissons alcoolisées</b>	A3000	205
<b>Matériel de fabrication pour la bière et le vin</b>	X0100	205
<b>Repas et repas légers</b>	S5000	205
<b>Nourriture, fournitures et accessoires pour animaux de compagnie</b>	X0200	205
<b>Produits du tabac et fournitures</b>	X0300	205
<b>Articles et fournitures (non électriques) pour la maison (exclure produits de soins personnels) :</b>		
Articles de table ( <b>exclure</b> linge de maison), articles de cuisine, batteries de cuisine et moules à cuisson	G1010	205
Produits d'entretien ménager, produits chimiques et produits de papier ( <b>inclure</b> papier d'aluminium et pellicule de plastique)	G1020	205
Autres fournitures non électriques pour la maison (balais, vadrouilles, paniers à linge, tables à repasser, ampoules, lampes de poche, détecteurs de fumée, etc.)	G1030	205
<b>Produits d'hygiène et de beauté/Soins de beauté et de santé (non électriques) :</b>		
Cosmétiques et parfums	B1010	205
Autres articles de toilette et de soins personnels ( <b>exclure</b> appareils électriques et produits optiques)	B1020	205
<b>Produits optiques sur ordonnance</b>	B2010	205
<b>Produits optiques sans ordonnance</b>	B2020	205
<b>Matériel et fournitures de soins à domicile</b> (appareils auditifs, marchettes, fauteuils roulants, béquilles, prothèses, etc.; <b>exclure</b> équipement d'exercise)	B3000	205
<b>Médicaments (avec et sans ordonnance), vitamines et autres suppléments de santé :</b>		
Médicaments sur ordonnance	B4010	205
Médicaments sans ordonnance, vitamines, plantes médicinales et autres suppléments de santé	B4020	205

Lorsque les chiffres réels ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.	Code	\$ CAN Omettre les cents
<b>Meubles (exclure meubles de patio et de jardin) :</b>		
Matelas et sommiers (exclure pour enfants)	H1010	205
Meubles et équipement de chambres d'enfants (inclure matelas, landaus et poussettes)	H1020	205
Tous les autres meubles d'intérieur (inclure meubles de bureau à la maison)	H1030	205
<b>Appareils ménagers :</b>		
Gros appareils ménagers	H2010	205
Petits appareils ménagers électriques (inclure appareils électriques de soins personnels)	H2020	205
<b>Appareils électroniques, ordinateurs et appareils-photo (inclure téléphones) :</b>		
Téléviseurs et équipement audio et vidéo (exclure appareils-photo)	H3010	205
Appareils-photo, matériel et fournitures photographiques connexes	H3020	205
Ordinateurs, matériel informatique et fournitures connexes	H3030	205
Logiciels informatiques commerciaux et de divertissement (exclure jeux électroniques)	H3040	205
Téléphones et appareils électroniques de bureau à la maison	H3050	205
<b>Articles d'ameublement (exclure meubles, appareils ménagers et appareils électroniques) :</b>		
Revêtements de sol (inclure parquets) et carrelages (sol, mur et comptoir)	G2010	205
Tentures et autres garnitures de fenêtre (inclure housses pour meuble)	G2020	205
Literie, lingerie et articles de salle de bain (inclure couvertures électriques)	G2030	205
Oeuvres d'art et autres articles de décoration (peintures, reproductions, lampes, horloges, statuettes, accessoires de foyer, fleurs de soie, décorations de Noël, etc.)	G2040	205
<b>Articles de cadeaux, bibelots et souvenirs</b>	X0400	205
<b>Bagages et maroquinerie (exclure bourses et porte-monnaie; inclure fourre-tout, havresacs, mallettes et portefeuilles)</b>	D1000	205
<b>Bijoux et montres (exclure horloges)</b>	D2000	205
<b>Vêtements et accessoires pour dames (exclure ensembles spécialisés de sport) :</b>		
Vêtements d'extérieur pour dames (inclure vêtements de fourrure et de ski)	C1010	205
Robes et costumes pour dames	C1020	205
Jupes, pantalons, blouses, chandails et autres vêtements de dessus pour dames	C1030	205
Bas pour dames	C1040	205
Lingerie, vêtements de nuit et sous-vêtements pour dames	C1050	205
Autres vêtements pour dames (inclure robes de mariée, maillots de bain, vêtements de travail et de danse aérobique)	C1060	205
Accessoires vestimentaires pour dames (chapeaux, gants, foulards, bourses, porte-monnaie, ceintures, parapluies, etc.)	C1070	205
<b>Vêtements et accessoires pour hommes (exclure ensembles spécialisés de sport) :</b>		
Vêtements d'extérieur pour hommes (inclure vêtements de fourrure et de ski)	C2010	205

Lorsque les chiffres réels ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.	Code	\$ CAN Omettre les cents
Complets, blousons sport et vestons pour hommes	C2020	205
Pantalons, chemises, chandails et autres vêtements de dessus pour hommes	C2030	205
Sous-vêtements, vêtements de nuit et bas pour hommes	C2040	205
Autres vêtements pour hommes ( <b>inclure</b> maillots de bain, vêtements de travail et de danse aérobique)	C2050	205
Accessoires vestimentaires pour hommes (chapeaux, gants, foulards, cravates, porte-monnaie, ceintures, parapluies, etc.)	C2060	205
<b>Vêtements et accessoires pour filles</b>	C3000	205
<b>Vêtements et accessoires pour garçons</b>	C4000	205
<b>Vêtements et accessoires pour bébés et enfants</b>	C5000	205
<b>Vêtements unisexes</b>	C6000	205
<b>Chaussures</b>	D3000	205
<b>Véhicules de loisir:</b>		
Roulottes motorisées, roulottes de voyage et autocaravanes séparables ( <b>inclure</b> fourgonnettes transformées)	R1010	205
Motocyclettes et scooters ( <b>inclure</b> véhicules tout-terrain, cyclomoteurs et vélomoteurs)	R1020	205
Bateaux et autres véhicules et accessoires de loisir (bateaux et moteurs, avions, motoneiges, motodunes, voiturettes de golf, motos marines, etc.)	R1030	205
<b>Articles de sport (inclure ensembles spécialisés de sport, bicyclettes et équipement d'exercice) :</b>		
Bicyclettes, équipement et accessoires de cycliste ( <b>exclure</b> tricycles pour enfants)	L1010	205
Équipement et accessoires de chasse, de pêche et de camping (armes à feu, munitions, tentes, sacs de couchage, etc.; <b>exclure</b> tentes, roulottes)	L1020	205
Équipement et accessoires de hockey, de baseball, de football, de soccer, de volleyball et de basketball ( <b>inclure</b> patins de hockey, chaussures de sport connexes à <u>crampons</u> et uniformes d'équipe)	L1030	205
Équipement et accessoires de ski alpin et de fond, ( <b>inclure</b> planches à neige et bottes de ski)	L1040	205
Équipement et accessoires de golf ( <b>exclure</b> vêtements; <b>inclure</b> chaussures de golf et gants)	L1050	205
Équipement d'exercice et de conditionnement physique	L1060	205
Tous les autres articles de sport (patins de fantaisie, patins à roues alignées, planches à voile, équipement de tennis, article de sellerie, jumelles, etc.)	L1070	205
<b>Jouets, jeux et articles de bricolage (inclure tricycles pour enfants et jeux électroniques)</b>	L2000	205
<b>Tissus, fils et articles de couture et de mercerie (exclure machines à coudre)</b>	L3000	205
<b>Fournitures pour artistes et produits d'artisanat</b>	L4000	205
<b>Instruments de musique, accessoires et fournitures de musique (inclure feuilles de musique)</b>	L5000	205
<b>Ventes de bandes sonores, cassettes vidéo et de disques (et disques en vinyle) pré-enregistrés (exclure location)</b>	L6000	205
<b>Livres, journaux et autres périodiques :</b>		
Livres à couverture cartonnée et à couverture souple	L7010	205

Lorsque les chiffres réels ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.	Code	\$ CAN Omettre les cents
Journaux, magazines et autres périodiques	L7020	205
<b>Papeterie, fournitures de bureau, cartes, papier d'emballage et articles pour réception</b> (exclure fournitures pour artistes)	X0500	205
<b>Quincaillerie et matériel de rénovation :</b>		
Matériel et fournitures de plomberie, de chauffage, de refroidissement et électriques	K1010	205
Peinture, papier peint et fournitures connexes	K1020	205
Outils à main et électriques (exclure outils de jardinage)	K1030	205
Quincaillerie (clous, attaches, poignées, charnières, etc.)	K1040	205
Bois et autres matériaux de construction (exclure parquet et carrelages)	K1050	205
Autres articles de "quincaillerie" et de construction n.c.a. (porte-drapeaux, boîtes aux lettres, ouvre-portes pour garage, etc.)	K1060	205
<b>Meubles, équipement, fournitures et plantes pour pelouse et jardin :</b>		
Meubles pour pelouse/jardin/patio	P1010	205
Équipement motorisé d'extérieur (tracteurs pour la pelouse, tondeuses, souffleuses, etc.)	P1020	205
Produits de pépinière (plantes, graines, bulbes, gazon, terre, fertilisants, etc.)	P1031	205
Autres matériel et fournitures connexes pour pelouse et jardin (outils de jardinage, boyaux, brouettes, etc.; inclure également piscine, équipement de terrain de jeux et barbecues)	P1032	205
<b>Flurs coupées, plantes d'intérieur en pot et produits floraux connexes</b>	X0600	205
<b>Véhicules automobiles neufs :</b>		
Voitures	V1010	205
Camions légers, fourgonnettes, mini-fourgonnettes et véhicules d'utilité sportive	V1020	205
Camions moyens/lourds et autobus	V1030	205
<b>Véhicules automobiles d'occasion :</b>		
Voitures	V2010	205
Camions légers, fourgonnettes, mini-fourgonnettes et véhicules d'utilité sportive	V2020	205
Camions moyens/lourds et autobus	V2030	205
<b>Pièces et accessoires pour véhicules automobiles (neufs, d'occasion et réusinés):</b>		
Pneus	V3010	205
Autres pièces et accessoires pour véhicules automobiles	V3020	205
<b>Carburant, huile et additifs pour véhicules automobiles :</b>		
Carburant pour véhicules automobiles	U1010	205
Huile et additifs pour véhicules automobiles (inclure liquide lave-glace, antigel, etc.)	U1020	205
<b>Animaux de compagnie</b>	X0700	205
<b>Articles de collectionneur</b> (monnaie, timbres, cartes, autographes, etc.)	X0800	205

Lorsque les chiffres réels ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.	Code	\$ CAN Omettre les cents
<b>Maisons mobiles préfabriquées</b> (neuves et d'occasion)	X0900	205
<b>Monuments et pierres tombales</b>	X1000	205
<b>Équipement agricole</b> (neuf et d'occasion), et <b>produits agricoles connexes et fournitures</b>	X1100	205
<b>Instrument et matériel professionnels et scientifiques</b> (microscopes, matériel d'arpentage, télescopes, etc.)	X1200	205
<b>Marchandises d'occasion n.c.a. et antiquités</b>	X1300	205
<b>Carburant domestique</b>	X1400	205
<b>Recettes de main d'oeuvre provenant de la réparation, de l'entretien et du service de véhicules automobiles</b>	V4000	205
<b>Recettes provenant de la location de véhicules automobiles</b>	V5000	205
<b>Recettes/commissions provenant de la réparation, du service et de la location autres que de véhicules automobiles :</b>		
Recettes de la location de cassettes vidéo, bandes sonores et de disques	S1000	205
Autres recettes et commissions provenant de la location et de crédit-bail	S2000	205
Recettes et commissions provenant de la réparation	S3000	205
Recettes et commissions provenant de la prestation de services	S4000	205
<b>Autre</b> (veuillez préciser) :	Y0000	205
2084		
2085		
2086		
2087		
2088		
2089		
<b>REVENUS TOTAUX DES VENTES DE BIENS ET DE SERVICES</b>	Z0000	2212

## Commentaires

1. Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir le présent questionnaire?

9911

heures

### 2. Commentaires?

Nous vous invitons à nous aider à améliorer notre programme d'enquêtes auprès des entreprises. À cette fin, nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos commentaires sur les points qui suivent ou d'autres sujets d'intérêt général :

- contenu de l'annexe
- nouvelles questions d'intérêt pour votre branche d'activité
- langage de l'annexe
- utilisation de la terminologie propre au domaine
- compréhension des questions (p. ex. à l'aide des définitions, des exemples d'inclusion et d'exclusion, des feuilles de codes, des directives, des guides de réponse)
- ordre et enchaînement des questions
- date de réception de l'annexe et temps donné pour y répondre
- autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants
- possibilité de déclaration électronique
- progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés

9912

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Veillez retourner l'Annexe des marchandises vendues avec le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe ou par télécopieur à Statistique Canada au 1 888 883-7999.**

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

**Vous avez perdu l'enveloppe-réponse?**

**Veillez nous téléphoner au 1 888 881-3666**

**ou**

**nous joindre par télécopieur au 1 888 883-7999**



**Merci de votre collaboration**

Les publications de Statistique Canada peuvent être consultées  
aux bureaux régionaux de Statistique Canada et dans toutes les grandes bibliothèques.

Visitez aussi notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).